

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

Le neuf juillet deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Convocation du 05/07/2018.

Étaient présents : Francis POISSON, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Conseillers municipaux.

Absents : Michel GONCALVES, Alain LEGRAND, Aurélie MOYSAN, Joël TOURTE.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès-verbal est adopté par 3 voix pour, une voix contre (Catherine GSCHWIND), Christine LE FOLL s'étant abstenue puisqu'elle était absente le 24 avril.

Ordre du jour :

Travaux,
Sécurisation routière rue de la Forêt,
Acquisition de parcelle,
Pont de Rézy,
ALSH,
Acceptation de crédit,
Questions diverses.

TRAVAUX

- ❖ Peinture de l'église

Danielle POIRSON informe le Conseil que la réfection des peintures de l'église et de la sacristie a débuté.

- ❖ Abribus

Francis POISSON informe le Conseil qu'un abribus sera implanté avant la rentrée des classes à l'arrêt cimetière.

- ❖ Changement de canalisation rue de la Forêt sous maîtrise d'œuvre de la SMAEP.

SECURISATION ROUTIERE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'installation de feux comportementaux rue de la Forêt, sous réserve de validation après réunion avec les riverains pour un montant maximum de 30 000 €.

ACQUISITION DE PARCELLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à conclure et authentifier l'acte administratif relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée B 653 au prix net vendeur de neuf-mille-cinq-cents euros (9 500 €).

Le Conseil municipal, par 4 voix POUR et 1 ABSENTION (Francis POISSON), donne délégation à Monsieur Francis POISSON, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la Commune et signer l'acte d'acquisition de la parcelle B 653 ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette procédure.

PONT DE REZY

Considérant qu'il est indispensable d'étudier la topographie du site du pont de Rézy avant la démolition du pont, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le devis du Cabinet ATGT d'un montant de 3 036.00 € TTC.

ALSH

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, confirme que les parents doivent valider l'inscription de leur(s) enfant(s) auprès de la Mairie de TIGEAUX AVANT l'inscription trimestrielle à l'ALSH de CRECY et dit que l'aide annuelle ne pourra pas être supérieure à 160.00 € par enfant. En cas de dépassement de la prévision budgétaire, la participation financière de la Commune sera suspendue.

ACCEPTATION DE CREDITS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le chèque de 1 281.54 € du Crédit Agricole correspondant au remboursement d'un trop perçu de la SMACL.

QUESTIONS DIVERSES

- **BOOM**

La soirée trimestrielle organisée pour les enfants a eu lieu le 29 juin.

- **Coupe du monde de football**

Le match qui sera retransmis sur grand écran sera suivi d'un pique-nique et d'un feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.